

## Convention spécifique pour l'organisation inter université et hautes écoles d'une formation continue hors grades académiques

### Parties :

- Institution référente : **Haute Ecole Lucia de Brouckère** ci-après dénommée HELdB, dont le siège est établi à Avenue Gryson, 1, 1080 Bruxelles, représentée par Rudi VERVOORT, Président du Conseil d'administration ;
- Institutions partenaires :
  - **L'Université libre de Bruxelles** (ci-après nommée ULB) dont le siège est établi avenue Franklin Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, ici représentée par la Pre Annemie Schaus, Rectrice et par Wouter Achten et Edwin Zaccai (responsables académiques).  
Faculté : Faculté des Sciences
  - La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent en exécution d'une décision du conseil communal prise en séance du 17 octobre 2022, Madame Faouzia Hariche, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines, et Monsieur Dirk Leonard, Secrétaire communal, en sa qualité de pouvoir organisateur de la **Haute École Francisco Ferrer** (ci-après nommée HEFF), dont le siège est établi à rue de la Fontaine 4, 1000 Bruxelles ;

### Préambule

Les parties prenantes souhaitent mettre en place ce certificat à destination de futurs enseignants, ou encore d'enseignants en fonction ainsi que de professionnels issus des milieux de l'éducation, de l'animation, de la formation et de la gestion et du conseil en environnement pour les sensibiliser à propos d'enjeux environnementaux et pour les former à la mise en œuvre de pratiques qui incluent ces derniers..

Ce protocole d'accord est constitué pour réaliser une demande d'habilitation pour le certificat auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Les obligations et les droits de chaque partie seront précisés ultérieurement dans un avenant.

### **Formation :**

- Intitulé de la formation : Certificat inter université et hautes écoles : Éducation relative à l'environnement
- Niveau de la formation : niveau 7
- Nombre de crédits de la formation : 10  
Les crédits sont répartis à hauteur de
  - 4 crédits HELdB
  - 4 crédits HE Ferrer
  - 2 crédits ULB
- Edition de la formation : 2023-2024
- Lieu de formation : Le site principal est celui de l'établissement référent (HELdB) pour des raisons pédagogiques certaines activités pourraient avoir lieu sur les sites des institutions partenaires.

### **Responsabilité financière :**

- L'éventuel bénéfice sera distribué à 50 /50 entre les deux hautes écoles partenaires.
- L'éventuelle perte sera prise en charge à 50/50 par les deux hautes écoles partenaires.

### **Responsables :**

Noms des porteurs/responsables académiques de la formation et nom de la faculté dont ils relèvent :

- Haute Ecole Lucia de Brouckère  
Responsable académique : Renaud Loridan –Emilie Devos
- Université Libre de Bruxelles  
Responsable académique : Wouter Achten – Edwin Zaccai  
Faculté : Faculté des Sciences
- Haute École Francisco Ferrer  
Responsable académique : Coralie Delhaye- Anas Zaytouni

Comité scientifique :

- Haute Ecole Lucia de Brouckère : Edith Singleton- Catherine Meyfroid
- Université Libre de Bruxelles : Wouter Achten – Edwin Zaccai
- Haute École Francisco Ferrer : Hubert Deplus –Françoise Gomez

### **Date d'échéance de l'accord spécifique :**

L'accord est conclu pour l'année académique 2023-2024 : la date de fin de convention est donc fixée au dernier jour de l'année académique 2024.

**Condition résolutoire :**

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

**Résolution des litiges :**

Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

**Dates et signatures des autorités des établissements partenaires :**

<u>Université libre de Bruxelles</u>	<u>Haute École Francisco Ferrer</u>	<u>Haute Ecole Lucia de Brouckère</u>
Annemie Schaus, Rectrice	Madame Faouzia Hariche, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines	Rudi Vervoort, Président du Conseil d'administration
	Monsieur Dirk Leonard, Secrétaire communal	